
Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de la convocation : 12 décembre 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 42

**Présents non votants :
5**

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : 3

Votants : 45

Représentés : Jean-Louis ADRIAN représenté par Bernard RENAUDIN, Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Lidwine LINARD représentée par Françoise KLEIN

Excusés : Frédéric ERNST, Raymond LECLERC, Céline PHILIPPOT

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ, Michel VARNUSSON, Christine POLMARD

Secrétaire de séance : Clarisse JACQUET

DE_2023_093 - Objet : Revalorisation du tarif de fourniture de repas pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du CIAS De l'Aire à l'Argonne à partir du 1er janvier 2024

La présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation du tarif des repas pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du CIAS De l'Aire à l'Argonne. En effet, celui-ci n'a pas évolué depuis 2018.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant à compter du 1er janvier 2024 :

- Repas pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du CIAS De l'Aire à l'Argonne – goûter inclus : 4,40 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer, à compter du 1er janvier 2024, le tarif des repas pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du CIAS De l'Aire à l'Argonne proposé ci-dessus ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 décembre 2023 et publié ou notifié le 21 décembre 2023
--